

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire.
Date de la convocation : 23 mars 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

M. MICHON Nicolas a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Election du Maire

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :


- Mme MARECHAL Laëtitia : 15 voix (quinze voix)
- M. CABOCHE Francky : 4 voix (quatre voix)

- Mme MARECHAL Laëtitia ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Nicolas MICHON

Mme La Maire,
Laëtitia MARECHAL



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :
la télétransmission en Sous-Préfecture le : 27/03/2026
et de la publication sur le site internet le : 31/03/2026